

Grand port fluvio maritime de l'axe Seine

Décision n°2023/08 DG portant délégation à M. Cédric VIRCIGLIO, Directeur du pilotage stratégique, à l'effet de signer l'Accord de collaboration entre l'Administration portuaire de Montréal et le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

Le Président du directoire,
Directeur général du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine,

Vu :

- le code des transports, et notamment ses articles L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-32 et R. 5312-33 ;
- le décret du 04 août 2021 portant nomination de Stéphane RAISON en tant que Président du directoire du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;

Considérant que le président du directoire représente de plein droit le grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (ci-après dénommé « GPFMAS ») pour tous les actes de la vie civile ;

Considérant que le président du directoire peut déléguer sa signature, en toute matière aux directeurs généraux délégués et à un ou plusieurs agents de l'établissement désignés pour exercer des fonctions de responsabilité ;

Considérant que, dans l'intérêt d'une bonne administration de l'établissement public et eu égard à l'empêchement du Président du directoire, il convient de prévoir les modalités de représentation du GPFMAS lors de la signature de l'Accord de collaboration entre l'Administration portuaire de Montréal et le GPFMAS prévue, à date, le 28 avril 2023 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à M. Cédric VIRCIGLIO, Directeur du pilotage stratégique, à l'effet de signer l'Accord de collaboration entre l'Administration portuaire de Montréal et le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine et l'Engagement de confidentialité et de non-divulgaration qui y est annexé.

ARTICLE 2 : La présente délégation est mise à disposition du public sur le registre disponible au siège du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine et est publiée sur le site internet du grand port fluvio maritime de l'axe Seine (www.haropaport.com).

Fait au Havre, le 27 AVR. 2023

Le Président du directoire
Directeur général du
Grand port fluvio-maritime
de l'axe Seine

Stéphane RAISON